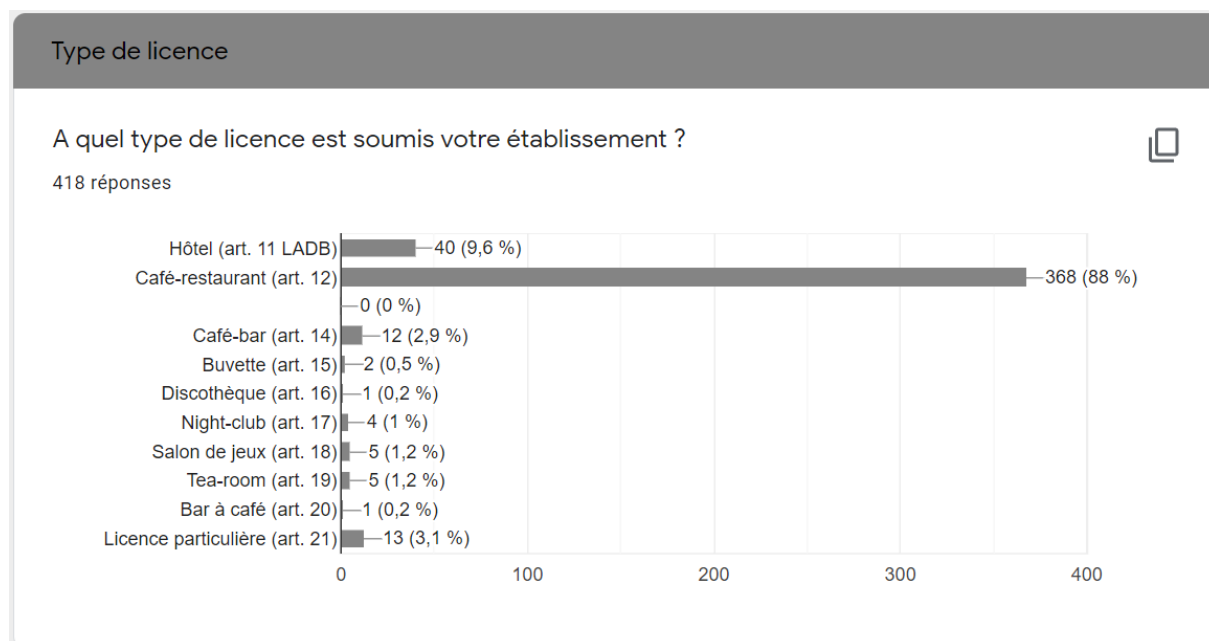


Résultats du sondage effectué électroniquement auprès des 1600 membres de GastroVaud, du 30 décembre 2020 au 7 janvier 2021. 418 réponses obtenues, soit plus d'un quart des membres de l'association.

REMARQUE : Ces résultats représentent la situation de la restauration vaudoise AVANT les mois de fermeture ordonnée de janvier et février 2021, dont l'impact sera considérable pour la branche et qui aggraveront encore les résultats ci-dessous.

Profil des répondants



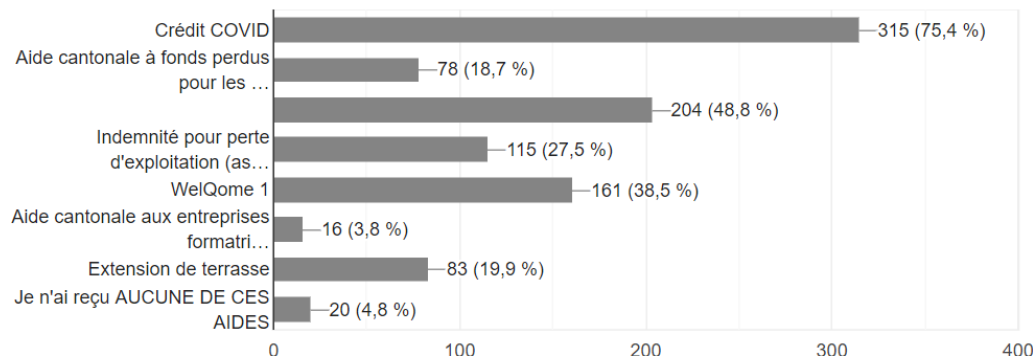
Question avec plusieurs réponses possibles. La majorité des sondés disposent d'une **licence de café-restaurant (88%)**, cumulée parfois avec d'autre(s).

Utilisation des aides de la première vague

Lors de la 1^e vague (avril-mai)

Lors de la 1^e fermeture du printemps (mars-avril-mai), de quelles aides avez-vous pu bénéficier (plusieurs réponses possibles):

418 réponses



Compléments de légende :

2^e barre : Aide cantonale à fonds perdus pour les locataires commerciaux

3^e barre : Aide de mon bailleur (abandon/réduction de loyer)

4^e barre : Indemnité pour perte d'exploitation (assurance "épidémie/pandémie" privée, type Vaudoise, Generali, etc.)

6^e barre : Aide cantonale aux entreprises formatrices et apprentis (50% du salaire pris en charge la 1^e année)

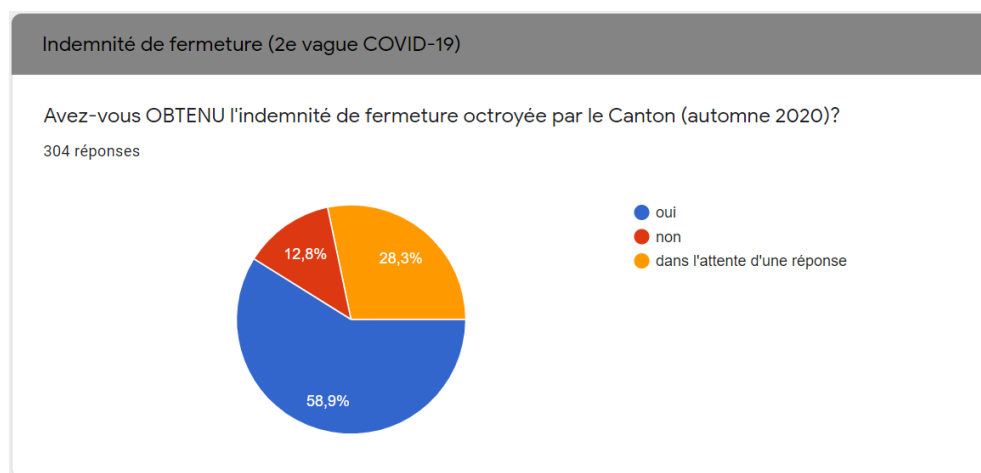
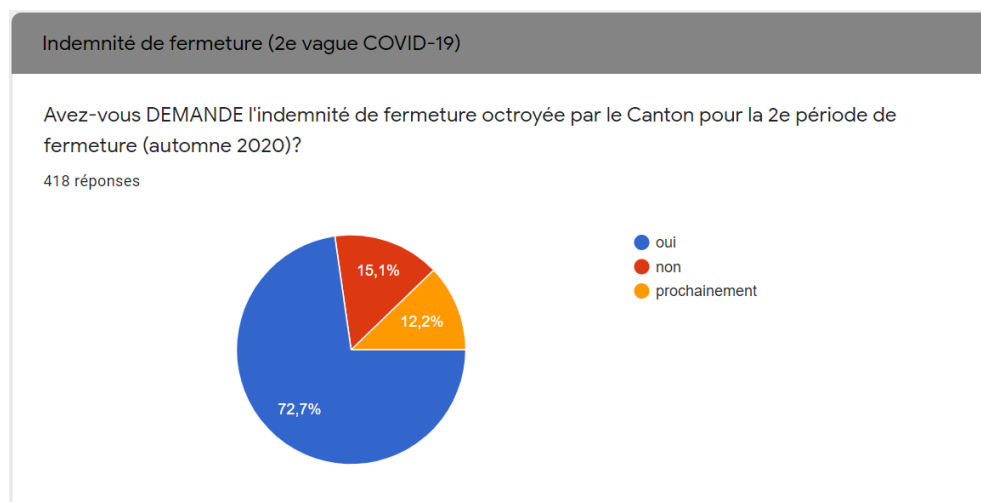
Parmi l'ensemble des aides mises en place lors de la première vague, les crédits COVID ont bénéficié au plus grand nombre d'entreprises (75,4%). Dans l'ordre, la suite du palmarès est le suivant :

• Aide du bailleur (réduction/abandon)	48.8%
• WelQome 1	38,5%
• Indemnité pour pertes d'exploitation	27,5%
• Extension des terrasses	19.9%
• Aide cantonale pour les locataires commerciaux	18,7%
• Aide cantonale aux entreprises formatrices	3,8%
Aucune aide	4,8%

Sous réserve des RHT simplifiées, qui ne sont pas proposées ici, les aides cantonales, soit WelQome, l'aide aux locataires commerciaux et l'aide aux entreprises formatrices n'ont profité qu'à une **minorité de restaurateurs vaudois**. Leur propre responsabilité est engagée s'agissant de WelQome, puisqu'ils étaient libres de s'y inscrire et que les conditions d'accès étaient mineures. En revanche, l'aide aux locataires commerciaux a souffert de la double contrainte de l'accord du bailleur et d'un seuil d'éligibilité plafonné à seulement 5'000.- de loyer mensuel.

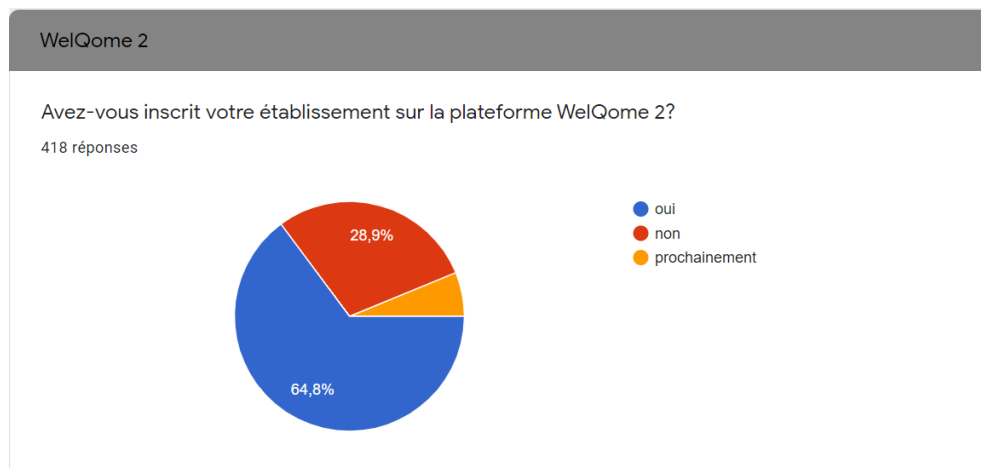
A noter que l'**indemnité pour perte d'exploitation**, dépendant d'assurances privées, lorsqu'elle a été versée, a souvent été conditionnée à des renégociations de contrat et à l'**exclusion du risque pandémique**, en cas de nouvelle vague...

Aides cantonales couvrant de la seconde fermeture (novembre 2020)

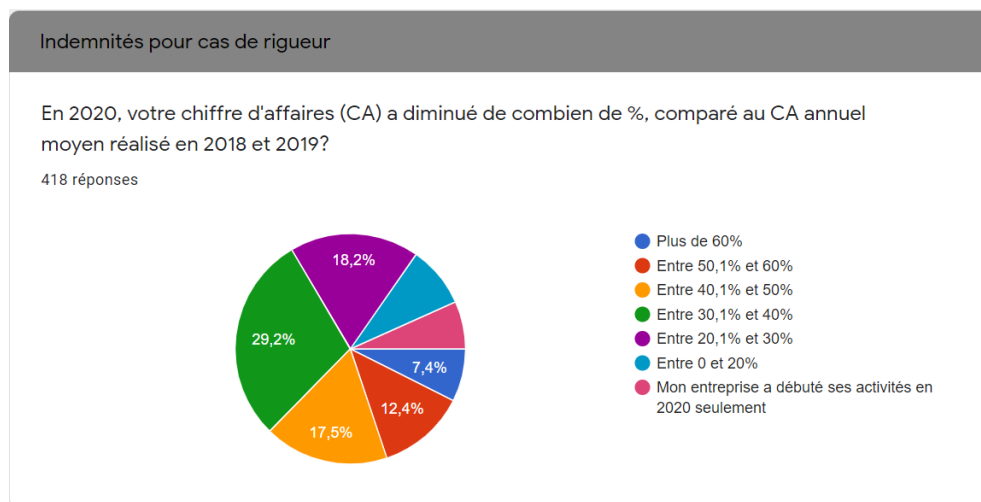


Trois quarts des restaurateurs ont demandé l'indemnité de fermeture couvrant le mois de novembre et le début décembre. Sur cet échantillon, **58.9% l'ont obtenue**, 12.8% ne l'ont pas obtenue et 28.3% sont encore dans l'attente d'une décision.

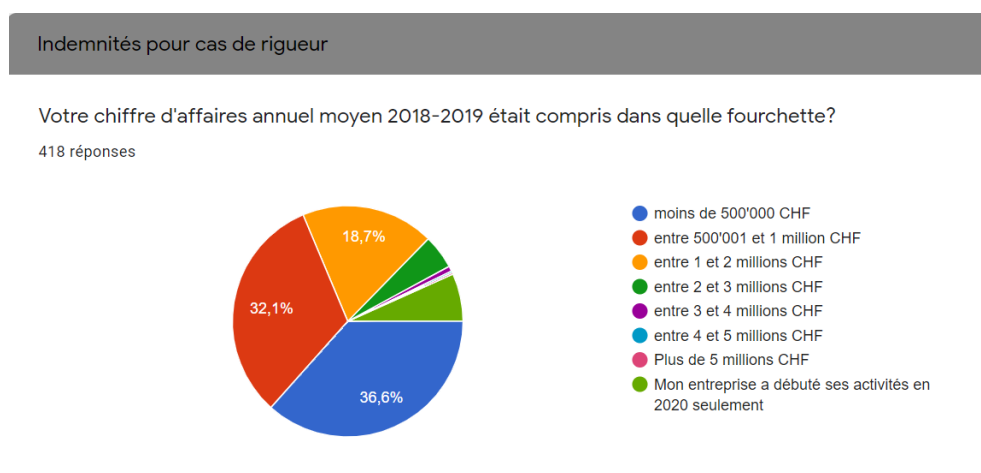
On notera toutefois que cette **mesure cantonale** ne couvre que la période de fermeture ordonnée par le **CANTON** (4 novembre au 10 décembre + jours concernés par la fermeture ordonnée depuis le 27 décembre). **Elle ne couvrira pas les jours de fermeture ordonnés par la Confédération (partie de janvier et février).**



Par rapport à WelQome 1, le nombre de restaurateurs inscrits à WelQome 2 a presque doublé : 38.5% au printemps contre **64.8% cet hiver**. 6.3% entendent s’y inscrire prochainement. En période de fermeture ordonnée, **ce soutien à la demande ne profite toutefois pas au secteur de la restauration !**

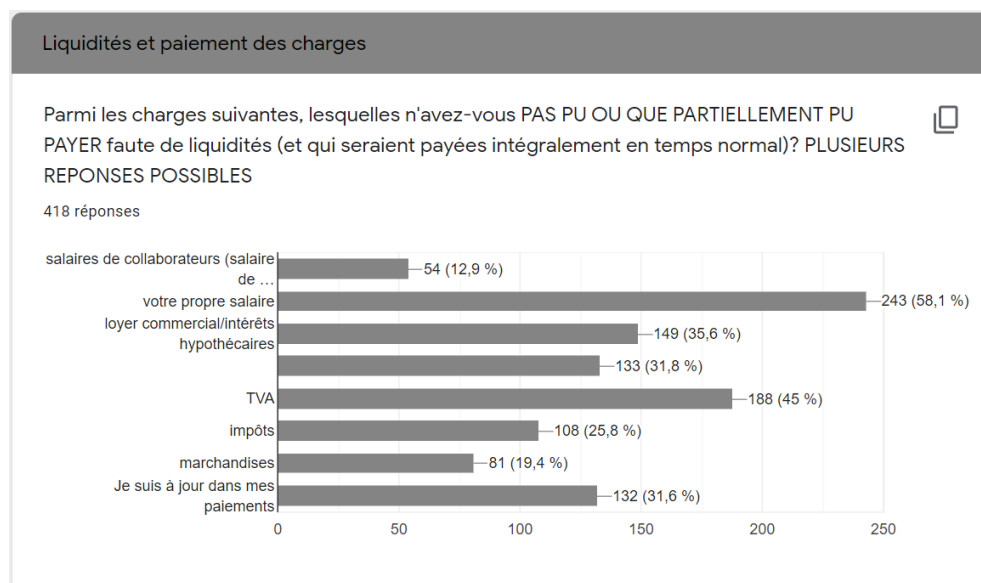


L'éligibilité aux indemnités pour cas de rigueur conditionnée à une baisse minimale de 40% du chiffre d'affaires **écarte de facto près de 2 restaurateurs vaudois sur 3 !** Seuls 37.5% des entreprises de la branche ont en effet vu leur CA diminuer de plus de 40%...



La structure des entreprises vaudoises de la restauration se caractérise par une **majorité de très petites entreprises** dont le chiffre d'affaires annuel moyen est inférieur à un million de francs (**68.8%**). Ce sont généralement celles qui ont le plus de difficultés à **accéder aux crédits**, respectivement à pouvoir **négoier avec leurs créanciers...**

Liquidités et paiement des charges



Compléments de légende :

1^e barre : salaires de collaborateurs (salaire de décembre, 13^e salaire, etc.)

4^e barre : autres charges d'exploitation (eau, électricité, assurances)

Un tiers seulement des restaurateurs sont à jour dans leurs paiements... Le manque de trésorerie, respectivement les délais et conditions d'obtention des aides, pénalisent lourdement les entreprises, qui sont contraintes de **sélectionner les créanciers et de prioriser leurs versements**.

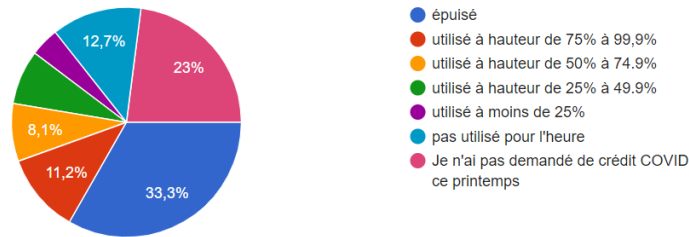
On notera avec satisfaction que seuls 12.9% des sondés n'ont pas pu ou pu que partiellement payer leur dû à leurs collaborateurs (13^e salaire notamment). En revanche, près de 6 restaurateurs sur 10 **(58.1%) n'ont pas pu se verser de salaire** (sous réserve de l'obtention d'APG), 45% sont en retard de paiement de la **TVA**, 35.6% de leur **loyer**, 31.8% d'autres charges d'exploitation et un quart (25.8%) en retard de paiement de leurs **impôts**.

On rappellera en outre que cette « photographie » est celle de la fin décembre. Un lockdown en janvier et février, qui signifie une absence totale de revenus alors que les charges fixes continuent de courir, va donc s'avérer dramatique, sans indemnisation immédiate.

Crédits COVID

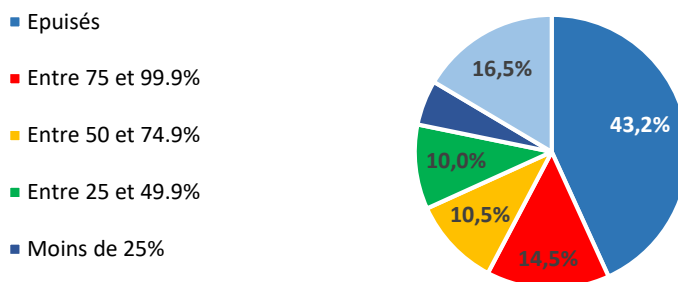
Si vous avez bénéficié d'un crédit COVID ce printemps, ce crédit est-il aujourd'hui:

418 réponses



Un quart des sondés (23%) n'a pas demandé de crédit COVID ce printemps, probablement par crainte de ne pas s'endetter davantage. Parmi ceux qui l'ont demandé (et si l'on recalcule les pourcentages avec eux exclusivement), ces **crédits sont épuisés pour 43,2% d'entre eux**. Moins d'un tiers des restaurateurs (31,8%) bénéficie encore d'un disponible de plus de la moitié des montants obtenus ce printemps, comme le démontre le graphique ci-dessous :

Epuisement des crédits COVID

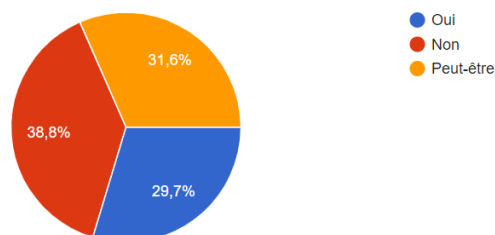


Perspectives en matière d'emploi

Collaborateurs

Pensez-vous licencier du personnel prochainement?

418 réponses



Seuls **38,8%** des sondés n'envisagent pas de licencier prochainement des collaborateurs...